Prime relative l'achat de couches lavables

Délibération du Conseil Communal du 06/06/2023
Publiée le 20/06/2023, entrée en vigueur le 21/06/2023

Art.1 : la prime sera octroyée dans la limite des crédits budgétaires approuvés et disponibles pour les exercices 2023 et suivants.
Art.2 : Définition :
- Couche lavable : couche en tissu, lavable et réutilisable. La plupart des couches lavables sont préformées et se ferment avec des velcros ou des boutons pression.
- Feuillet de protection : papier de cellulose ou tissu rectangulaire placé sur la face intérieure de la couche, au contact des fesses de l'enfant.
- Insert : partie absorbante de couche.

Art.3 : Champ d'application :
Toute personne responsable d'un enfant de moins de 2,5 ans (père, mère ou tuteur légal de l'enfant) inscrit aux registres de la population, des étrangers ou d'attente de la commune de Neufchâteau peut solliciter l'octroi d'une prime à partir du 01/08/2023 pour l'achat de couches lavables répondant aux prescriptions du présent règlement.
Art.4 : Intervention de la Ville :
La prime est octroyée une seule fois par enfant entre sa naissance et l'âge de 2,5 ans dans la mesure des crédits budgétaires disponibles. Le montant de la prime octroyée est plafonné à 100 euros pour l'achat de couches lavables.
La prime ainsi définie ne pourra en aucun cas dépasser 100% du montant de la facture.
Toute fraude sera sanctionnée par la perte du bénéfice de la prime.
Art.5 : Introduction et traitement des demandes :
La demande de prime doit être introduite auprès de l'administration communale via le formulaire Ad-hock avant que l'enfant n'ait atteint l'âge de 2 ans et demi. Le formulaire est accompagné d'une preuve d'achat de l'acquisition du lot de couches lavables (tickets de caisse, facture, preuve du virement...). Plusieurs preuves d'achat peuvent être cumulées.
Art.6 : Prescriptions techniques :
La composition d'une couche lavable faisant l'objet de la prime doit comporter soit :
- Une (ou plusieurs) culotte(s) de protection imperméable ;
- Une (ou plusieurs) couche(s) lavable(s) ;
- Un (ou plusieurs) insert(s) en textile écologique, naturel ou bio (coton, bambou, chanvre, microfibre, tencel) ;
- Des feuillets de protection en cellulose ou en matière réutilisable.

Art.7 : Traitement des données :
Tout traitement de données à caractère personnel initié par la mise en œuvre du présent règlement est réalisé dans le respect de la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, notamment, le Règlement (UE) du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel.
En sa qualité de responsable de traitement, la commune de Neufchâteau, représentée par le Collège communal, traite les données à caractère personnel collectées dans le respect des prescrits légaux précités.
Dans le cadre de la mise en œuvre du présent règlement, toute personne consent au traitement de ses données à caractère personnel par la commune de Neufchâteau.
Art.8 : les primes octroyées seront imputées sur l'article budgétaire 835/331-01 suivant la prochaine modification budgétaire.
Art.9 : le présent règlement entre en vigueur le premier jour suivant sa publication par voie d'affichage conformément aux articles L1133-1 et -2 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE PRIME POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES

Je soussigné(e) ……..

Statut du requérant : Père Mère Tuteur

Pour l'enfant (Prénom et NOM) : ……, né le ……/……/20……...

Domicilié(e)
:……..
.....

Téléphone : ……..

N° de compte : ……

Titulaire du compte :……

sollicite une aide incitative à l'utilisation de couches lavables et déclare avoir pris connaissance du règlement et des conditions d'octroi de cette aide et y souscrire sans réserve.

Je certifie que les renseignements fournis sont véridiques.

Fait de bonne foi à ……....., le …….

Signature du demandeur

Documents à joindre à la demande :

• *Preuve d'achat de l'acquisition du lot de couches lavables (tickets de caisse, facture, preuve du virement…)* ;

• *Composition de ménage reprenant l'enfant pour lequel une demande est formulée ;*

A envoyer : à l'administration communale

Renseignements : Service finance :